Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 040-214000754-20250709-DEL2025EL090721-DE

Castets des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-cinq, **le 09 Juillet à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **4 Juillet 2025** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.*

Identifiant : DEL2025EL090721

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle
ABSENTS : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - MERLIN Laurence - SOLER Catherine -
POUVOIRS :

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.
Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Objet : Vente d'un terrain communal : Lot 83 du lotissement Mouncaout 2

CONSIDERANT la volonté de Mme INDEY Sabrina d'acquérir un terrain sur la commune de CASTETS ;

CONSIDERANT la proposition de la Commune de CASTETS de vendre à Mme INDEY Sabrina le terrain communal Lot 83 du Lotissement Mouncaout 2 cadastré section BE 0118 à CASTETS, d'une superficie de 600 m² moyennant le montant ci-dessous :

Prix HT	TVA	Prix TTC
56 258.79 €	3 741.21 €	60 000.00 €

CONSIDERANT l'avis des Domaines numéro 2024-40075-31807 du 03 Juin 2024 ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibérations, le Conseil Municipal vote, par 15 voix pour, la vente par la Commune de CASTETS du terrain communal Lot 18 du Lotissement Mouncaout 2, d'une superficie de 600 m², au profit de Mme INDEY Sabrina pour le montant ci-dessous :

Prix HT	TVA	Prix TTC
56 258.79 €	3 741.21 €	60 000.00 €

Les frais accessoires à la vente (frais de notaire, frais d'enregistrement, frais de géomètre...) viendront en sus du prix indiqué et resteront à la charge des acquéreurs.

M. le Maire ou son premier Adjoint, deuxième Adjoint ou troisième Adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente qui sera dressé en l'office notarial PETGES, notaires à CASTETS, ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire.
Philippe MOUHEL

MAIRIE DE CASTETS-DES-LANDES 40260

La secrétaire de séance,
Vanessa FRUIT